

Le Centre de la Résistance se met en ordre de bataille

Ancien adjoint d'Hervé Schiavetti, Yvan Laville a été élu président de l'association pour mener le combat du devenir de la structure, qui s'inquiète d'un déménagement aux contours flous

Six mois après la disparition de Josette Pac, qui suscitait un important émoi au sein de l'association, le Centre de la Résistance et de la Déportation du Pays d'Arles (CRDA) s'est choisi un nouveau président lundi soir. "Un homme, et jeune, c'est chouette!", a-t-on pu entendre au sortir du conciliabule du conseil d'administration qui a élu Yvan Laville. Simple membre depuis deux ans, ce professeur de sciences de l'ingénieur au lycée Pasquet, âgé de 57 ans, prend donc la tête d'une structure tenue à bout de bras par une poignée de femmes fortes depuis des années.

"Avec un père qui a été secrétaire de l'Arac (Association républicaine des Anciens Combattants, Ndlr) de l'Ardèche, j'ai baigné dans ce milieu, j'ai été très sensible à votre combat", a expliqué Yvan Laville à la cinquantaine d'adhérents, sur les quelque 135 que compte le CRDA, lors de cette assemblée cruciale réunie par anticipation "pour que l'association se dote d'une équipe qui aura le temps de se roder avant d'aborder 2023", selon les propos de Françoise Champion, sa vice-présidente.

Car l'année qui vient est source d'une anxiété toujours plus vive dans les rangs, la municipalité, qui mène un projet de réaménagement en "pôle multigénérationnel" du site de l'ancien collège Mistral, laissant toujours planer le doute



Élu président du Centre de la Résistance et de la Déportation, Yvan Laville pose fièrement devant le portrait de Jean Moulin et le drapeau d'une des associations à l'origine de la structure. /PHOTOS L.R.

sur l'endroit où doit se construire l'avenir du CRDA. "On nous dit de ne pas nous inquiéter, mais sans nous dire où il est prévu de nous recaser, se désole Rosy Boucharat, la trésorière, et c'est encore plus angoissant..."

"On s'efforce vraiment de trouver les meilleures solutions de relocalisation" LA MAIRIE

Parmi les observateurs de la réunion, Guy Rouvière, conseiller municipal délégué au devoir de mémoire et aux anciens combattants, a pourtant voulu rassurer. "Nous sommes encore en train de chercher des locaux, nous vous tiendrons informés dès que nous les aurons trouvés." "Les derniers arbitrages sont en cours, une solution va leur être proposée très bientôt, précise-t-on dans l'entourage du maire. L'idée serait de regrouper au même endroit les associations du devoir de mémoire. On tient vraiment à ce que personne ne soit laissé sur le bord de la route, on s'efforce donc vraiment de trouver les meilleures solutions de relocalisation."

Désormais en première ligne, Yvan Laville, qui a été conseiller municipal puis adjoint au maire sous la mandature d'Hervé Schiavetti, ne craint pas d'aller au feu. "Mon ambition numéro 1 est de sauver les locaux. D'une manière ou d'une autre, on nous les doit, annonce le nouveau président. Nous ne sommes pas arc-boutés sur l'ancien collège Mistral, où nous sommes très bien organisés, mais nous serons vigilants."

Alors que la fin de l'appel à manifestation d'intérêt pour la cession de l'établissement est fixée au 31 octobre, et permettra sûrement d'y voir plus clair, le CRDA va à nouveau solliciter des entretiens avec Patrick de Carolis et la sous-préfète. "En attendant, nous préparons 2023 comme une année normale de fonctionnement", garantit Yvan Laville, qui portera publiquement ce message dès ce dimanche lors de la fête des associations.

Laurent RUGIERO



Une cinquantaine d'adhérents ont répondu à l'appel de l'assemblée générale extraordinaire, dans les locaux de l'ancien collège Mistral.



Une exposition sur "La musique sous le III^e Reich" jusqu'à la fin novembre



L'exposition, qui raconte un pan méconnu de la Seconde Guerre mondiale, occupe toute une salle du CRDA.

Ouverte le 20 juin dernier, l'exposition "La musique sous le III^e Reich", sous-titrée "L'enfer aussi à son orchestre", est visible jusqu'au 30 novembre prochain. Le CRDA lui consacre une salle entière, dans laquelle on peut voir des instruments (accordéons, harmonicas, guimbarde) mais aussi un film projeté qui montre la musique utilisée comme moyen de torture dans les camps d'extermination du régime nazi. On y explique aussi "la musique dégénérée", qualificatif attribué à certains styles jugés décadents ou nuisibles, comme le jazz par exemple. Enfin, on peut y découvrir le portrait de la violoniste juive autrichienne Alma Rosé, qui fut nommée cheffe d'orchestre du camp d'Auschwitz, à la tête d'un ensemble d'une trentaine de femmes déportées. L.R.

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi matin de 9h à 12h, 26, boulevard Emile-Combes. ☎ 04 90 96 52 35. Entrée libre.

Une salle polyvalente prévue à la place

Installé dans une partie de l'ancien collège Frédéric-Mistral, boulevard Emile-Combes, le Centre de la Résistance et de la Déportation du Pays d'Arles est un lieu de collecte et de conservation de documents qui témoignent de la vie à Arles entre les années 1939 et 1945, durant la Seconde Guerre mondiale. Son objectif est de transmettre la mémoire de cette période trouble de l'Histoire, son fonctionnement repose sur une association dont l'objet initial était la création d'un musée. Chaque année, le CRDA reçoit environ 500 enfants de CM1 et CM2 des écoles de la ville et des communes environnantes auxquelles il propose quatre ateliers thématiques. Sur les 400 m² qu'il occupe, le centre collectionne plus de 4 000 ouvrages et organise des expositions temporaires ouvertes au public. Il emploie une personne salariée.

Partie intégrante du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la commune, la parcelle de plus de 6 000 m² que constitue l'ancien collège Mistral a été mise à la vente par la Ville, qui souhaite en faire un "pôle multigénérationnel" mêlant logements, professionnels de santé et locaux associatifs. L'aile dans laquelle se trouve le CRDA, une ancienne chapelle, est vouée à devenir une salle polyvalente. "La Ville s'engage à reloger quelques occupants dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente", stipule le cahier des charges de l'appel à candidatures, dont la clôture interviendra dans un mois et demi. L.R.